DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 073-247300668-20261022-2026_22_10_5-DE

Objet : Achat parcelle A1526 commune de Nances

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre à 18h30,
Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.
Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAUDRY. CHARPINE. CORMIER. DUPRAZ. FAUGE. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. TAVEL. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MME MM. BAVUZ. (Pouvoir H GRIMONET). FRANCONY (Remplacée par son suppléant JL. BAUDRY). LAURENT (Pouvoir F. GIRERD).
Date d'envoi de la convocation :16/10/2026
Secrétaire de séance : Fabien DUPRAZ

Le Président :

Informe l'assemblée que les consorts VAISSELET ont proposé à la CCLA d'acquérir la parcelle A1526 située sur la commune de Nances ;

Explique que :
- cette parcelle classée en zone Nre au PLU communal, n'est pas classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et ne fait pas partie du périmètre de la RNR,
- Elle présente la particularité d'être un point de départ principal de l'activité de location de canoës et de kayaks de la société Vertes Sensations qui stocke sur site un grand nombre d'embarcations ;

Dit que les consorts VAISSELET ont émis un accord de principe pour céder cette parcelle à la CCLA au prix de 1200 € (frais de notaire à charge de la CCLA) sous condition que la CCLA garantisse que la Société Vertes Sensations puisse conserver l'occupation actuelle ;

Propose, dans ce cadre, au conseil communautaire :
- d'approuver l'achat de la parcelle A1526, Nances, propriété des consorts VAISSELET au prix de 1200 €,
- d'intégrer cette parcelle dans le périmètre du bail commercial attribué par la CCLA à la société Vertes Sensation,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE l'achat de la parcelle A1526, Nances, propriété des consorts VAISSELET au prix de 1200€,

DIT que les frais notariés sont à la charge de la CCLA,

DECIDE d'intégrer cette parcelle dans le périmètre du bail commercial attribué par la CCLA à la société Vertes Sensation,

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE
NANCES
73470

Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Délibération N° 2026_22_10_5
Transmis en Préfecture le : 28/10/2026